

Décret n° 95-161 du 4 Septembre 1995
portant nomination de Monsieur INKAYA Jean Félix
en qualité de Directeur des Infrastructures à
la Direction Générale de l'Equipement du Ministère
de l'Equipement et des Travaux Publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres
du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article premier : Monsieur INKAYA Jean Félix, Ingénieur des Travaux Publics, est
nommé Directeur des Infrastructures à la Direction Générale de l'Equipement du
Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics.

Article 2 : Monsieur INKAYA Jean Félix percevra les indemnités prévues par
les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de
fonctions de Monsieur INKAYA Jean Félix, sera enregistré, publié au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 4 Septembre 1995



Général Jacques Joachim YKOEY-ORANGO.-

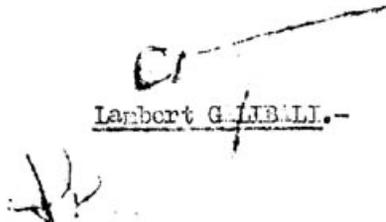
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement :

Le Ministre de l'Equipement et
des Travaux Publics,

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,



Ngila MOUNGOUNGA-INKO.BO.-


Lambert G. LEBALLI.-